



ARRET : 27/02/2020

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Annexes
Infrastructures bruyantes



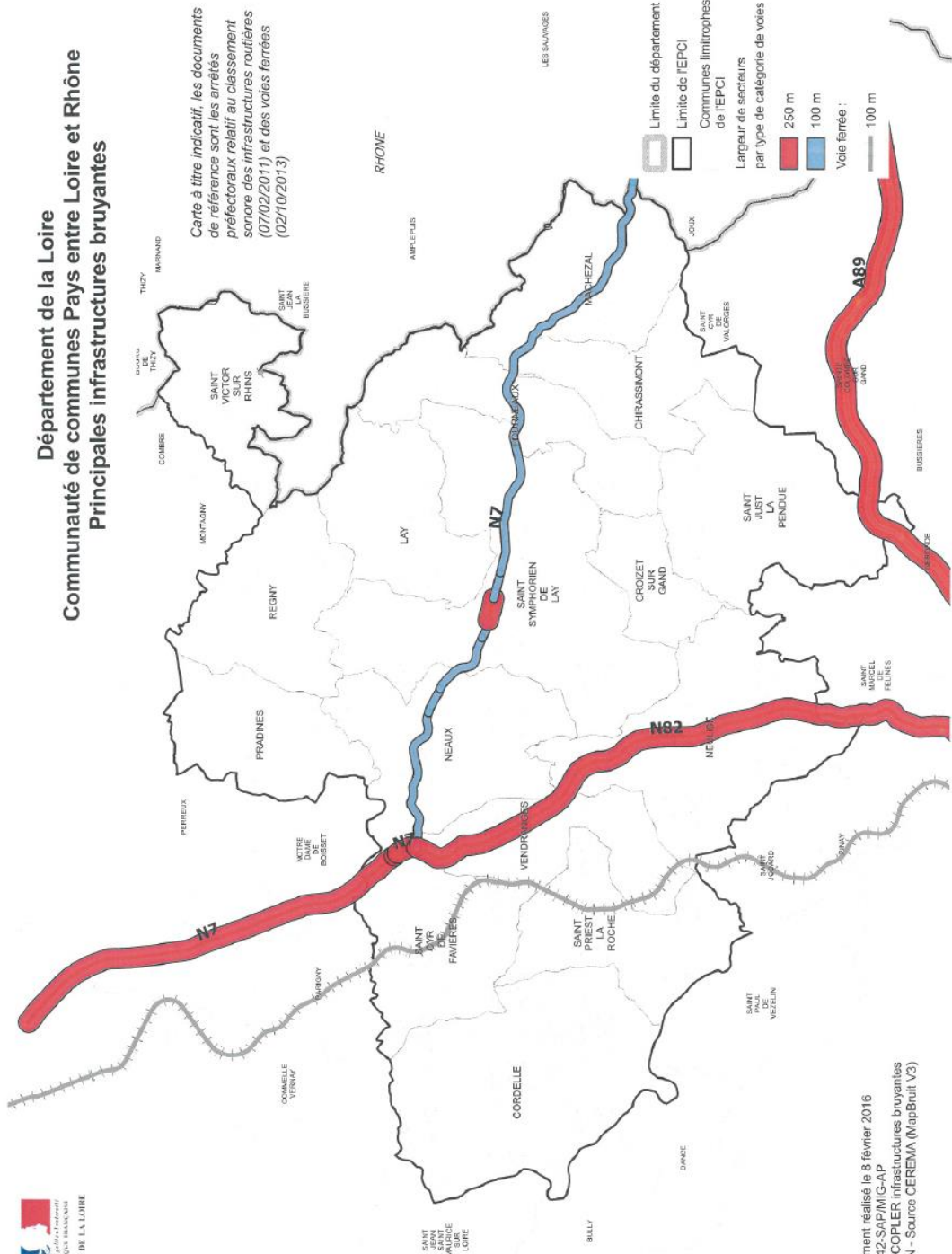
Les arrêtés préfectoraux du 07/02/2011 relatif au classement sonore des infrastructures routières et du 02/10/2013 concernant le classement sonore des voies ferrées, ainsi que celui du 24/11/2014 relatif à la mise à jour du classement sonore des voies ferroviaires sont consultables en mairie, en préfecture, en sous-préfecture et à la DDT.

- en ce qui concerne les voies ferrées :
 - ligne 783 000 du Coteau à St Germain au Mont d'Or (St-Cyr-de-Favières, Neaux, Pradines, St-Symphorien-de-Lay, Régny, St-Victor-sur-Rhins), catégorie 3, largeur des secteurs affectés par le bruit 30m ;
 - ligne 750 000 de Moret-Veneux-Les Sablons à Lyon-Perrache (St-Cyr-de-Favières, St-Priest-la-Roche, Vandranges), catégorie 4, largeur des secteurs affectés par le bruit 30 m ;
- en ce qui concerne les infrastructures routières :
 - RN7, catégorie 3 (Neaux, St-Symphorien-de-Lay, Fourneaux, Machezal, Chirassimont), largeur des secteurs affectés par le bruit 100 m ;
 - RN7, catégorie 2 (St-Symphorien-de-Lay), largeur des secteurs affectés par le bruit 250 m ;
 - RN82, catégorie 2 (St-Cyr-de-Favières, Vandranges, Neulise), largeur des secteurs affectés par le bruit 250 m ;



Département de la Loire Communauté de communes Pays entre Loire et Rhône Principales infrastructures bruyantes

Carte à titre indicatif, les documents de référence sont les arrêtés préfectoraux relatifs au classement sonore des infrastructures routières (07/02/2011) et des voies ferrées (02/10/2013)



Document réalisé le 8 février 2016
DOT 42-SAP/MIC-LAP
PLU COPLER infrastructures bruyantes
© IGN - Source CEREMA (MapBruit V3)





46 rue de la télématique
CS 40801 – 42952 Saint-Etienne CEDEX 1
tél : 04 77 92 84 00 fax : 04 77 92 84 09
mail : epures@epures.com – Web : www.epures.com